

Conseil d'administration**Séance du mardi 14 avril 2026**

Date de la convocation: 07/04/2026

<i>quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Enrique BARROSO RODRIGUES</i>	
Membres en exercice : 12	
Présents : 12	<u>Présents :</u> Enrique BARROSO RODRIGUES, Ludovic RIVIERE, Elise MARCHETTI, Josiane ANTON, Jonathan REMY, Sara WEBER, Marcelle GELABERT, Martine DORLAND, Michel DELPUECH, Pascale GRACIA, Nadine VALENTIN, Yves WAHA
Votants: 12	
Pour: 12	<u>Représentés:</u>
Contre: 0	<u>Excusés:</u>
Abstentions: 0	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Élise MARCHETTI

Installation des membres élus et nommés au Conseil d'Administration du CCAS - DE_001_2026

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2026 :

- Fixant à 12 le nombre d'administrateurs qui seront membres au conseil d'administration du CCAS ;
- Procédant à l'élection des membres issus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Vu l'arrêté du Président portant nomination des membres représentants les associations ;

Le Président propose de prendre acte de l'installation du conseil d'administration du CCAS composé comme suit :

- Les membres élus par le conseil municipal :
 - RIVIERE Ludovic
 - MARCHETTI Elise
 - ANTON Josiane
 - REMY Jonathan
 - WEBER Sara

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_001_2026-DE
A G E D I

Monsieur le Président précise qu'initialement les membres élus étaient au nombre de six afin de respecter la parité avec les membres nommés. Suite à la démission de Mme D'AGOSTINO Rosalia le 30 mars 2026, un nouveau représentant sera élu lors d'un prochain conseil municipal et installé lors d'un prochain conseil d'administration du CCAS.

- Les membres nommés par le Président :
 - Mme Marcelle GELABERT, en qualité de représentant des associations familiales, pour l'UDAFF ;
 - Mme Martine DORLAND, en qualité de représentant des associations de personnes âgées, pour l'ADMR ;
 - M. Michel DELPUECH, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées, pour Handisport ;
 - Mme Pascale GRACIA, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, pour les Restos du Cœur ;
 - Mme Nadine VALENTIN, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, pour le Secours Catholique ;
 - M. Yves WAHA, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, pour la Conférence Saint-Vincent-de-Paul.

Le conseil d'administration du CCAS est installé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Enrique BARROSO RODRIGUES

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_001_2026-DE
A G E D I

Conseil d'administration**Séance du mardi 14 avril 2026**

Date de la convocation: 07/04/2026

Membres en exercice :
12*quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Enrique BARROSO RODRIGUES***Présents : 12****Présents :** Enrique BARROSO RODRIGUES, Ludovic RMIERE, Elise MARCHETTI, Josiane ANTON, Jonathan REMY, Sara WEBER, Marcelle GELABERT, Martine DORLAND, Michel DELPUECH, Pascale GRACIA, Nadine VALENTIN, Yves WAHA**Votants: 12****Pour: 12****Représentés:****Contre: 0****Excusés:****Abstentions: 0****Absents:****Secrétaire de séance:** Elise MARCHETTI**Élection du Vice-Président du CCAS - DE_002_2026**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le Maire est Président de droit du CCAS et que le conseil d'administration doit élire en son sein un Vice-Président ;

Il convient de procéder à l'élection du Vice-Président parmi les membres du conseil d'administration du CCAS.

Le Président invite les membres du conseil d'administration à faire acte de candidature.

Madame MARCHETTI se porte candidate pour la Vice-Présidence du CCAS.

Il est ensuite procédé à l'élection.

- Nombre de votants : 12
- Nombre de votes nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Résultats par candidat : MARCHETTI Elise : 12 voix

Madame MARCHETTI est élue à l'unanimité et est nommée Vice-Président du CCAS.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_002_2026-DE
A G E D I

Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Enrique BARROSO RODRIGUES

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_002_2026-DE
A G E D I

Conseil d'administration

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 07/04/2026

Membres en exercice :
12

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Enrique BARROSO RODRIGUES

Présents : 12

Présents : Enrique BARROSO RODRIGUES, Ludovic RMIERE, Elise MARCHETTI, Josiane ANTON, Jonathan REMY, Sara WEBER, Marcelle GELABERT, Martine DORLAND, Michel DELPUECH, Pascale GRACIA, Nadine VALENTIN, Yves WAHA

Votants: 12

Pour: 12

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Elise MARCHETTI

Délégation de pouvoirs au Président et Vice-Président - DE_003_2026

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président ou au Vice-Président afin de faciliter la gestion courante du CCAS ;

Le Président propose au conseil d'administration d'accorder délégation au Président et, en cas d'empêchement, à la Vice-Présidente pour :

- Attribution des prestations selon les conditions définies par le conseil d'administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée maximale de douze ans,
- Conclusion de contrats d'assurance,
- Création des régies comptables,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile.

Les membres du conseil d'administration sont u

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_003_2026-DE
A G E D I

au Président et à la Vice-Présidente.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Enrique BARROSO RODRIGUES

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_003_2026-DE
A G E D I

Conseil d'administration**Séance du mardi 14 avril 2026**

Date de la convocation: 07/04/2026

Membres en exercice : quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Enrique BARROSO RODRIGUES
12

Présents : 12 **Présents :** Enrique BARROSO RODRIGUES, Ludovic RMIERE, Elise MARCHETTI, Josiane ANTON, Jonathan REMY, Sara WEBER, Marcelle GELABERT, Martine DORLAND, Michel DELPUECH, Pascale GRACIA, Nadine VALENTIN, Yves WAHA

Votants: 12**Pour: 12****Représentés:****Contre: 0****Excusés:****Abstentions: 0****Absents:****Secrétaire de séance:** Elise MARCHETTI**Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 - DE_004_2026**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires du CCAS, fondé sur un rapport présentant les orientations pour l'année à venir, comme suit :

Après comparaison des situations comptables de 2024 et 2025, il apparaît que les dépenses et les recettes sont en baisse :

- -24,56 % pour les dépenses ;
- -11,96 % pour les recettes.

Cependant, pour les dépenses liées aux aides sur les factures d'énergie, une augmentation est constatée. Au vu de la hausse prévisible des prix du gaz, les ménages pourraient rencontrer des difficultés accrues et nos services seront susceptibles d'être davantage sollicités.

Il est donc proposé, pour 2026, de revoir à la hausse les crédits alloués à ce poste.

Pour le reste des dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient demeurer globalement stables.

Concernant les recettes, il est observé entre 2024 et 2025 :

- une diminution des produits liés aux concession de cimetière ;
- une baisse des recettes issues de la location du jardin (en 2024 : facturation cumulée des années 2023 et 2024) ;
- une augmentation du versement du Département (en 2024 et trois acomptes en 2025)

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

055-265500405-DE_004_2026-DE

A G E D I

Pour 2026, la Ville de SAINT-MIHIEL versera au CCAS :

- un tiers des sommes perçues au titre des concessions cimetières, soit 7 530 € pour 2025 ;
- la somme de 160 €, correspondant à la valeur des bons d'achat non utilisés et réaffectés à des actions sociales en faveur des personnes âgées.

Le CCAS percevra également 234,94 €, correspondant à la location de jardin pour 2026.

Le Conseil départemental versera 3 375 €, correspondant au suivi 2025 des bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'un C.E.R. (contrat d'engagement réciproque).

Le CCAS fonctionnera avec un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de 33 926,58 €, et un résultat d'investissement de 4 660,58 €, soit un résultat de clôture de 38 587,16 €.

Pour conclure, les orientations budgétaires 2026 sont les suivantes :

- Maintenir les actions de solidarité portées par le CCAS ;
- Renforcer les aides liées aux dépenses énergétiques ;
- Examiner les demandes de subvention aux associations et en définir le montant ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre le partenariat avec le Département pour le suivi de RSA (convention 2025-2027) ainsi qu'avec les autres acteurs sociaux du territoire ;
- Co-construire, avec les partenaires du territoire, des actions envers la jeunesse.

Considérant le rapport d'orientations budgétaires communiqué aux membres du conseil d'administration,

Considérant la présentation de Monsieur le Président,

Le conseil d'administration :

- Prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026
Date de reception de l'AR: 29/04/2026
055-265500405-DE_004_2026-DE
A G E D I